Modèle à adapter n°08-F-MOD1- CDG 53 – (mars 2022)

**Courrier d’information du reclassement et de la période de préparation au reclassement (PPR)**

*Coordonnées de la collectivité*

……………., *le* ………………….

*Coordonnées de l’agent*

Objet : information du droit au reclassement suite au comité médical/commission de réforme *du …*

Dossier suivi *par : ………*

***Titre***

La collectivité *…………..* a saisi *le comité médical / la commission de réforme / le médecin expert* concernant ………………………… *(adapter la demande)*.

Votre dossier a été examiné le ………….. La conclusion *du comité médical / commission de réforme / médecin expert* est que vous êtes déclaré(e) inapte de manière absolue et définitive aux fonctions correspondant aux emplois de votre grade *(soit le grade de ………………).* Un reclassement est préconisé.

Nous vous informons de ce fait que vous pouvez bénéficier d’un reclassement professionnel dans les conditions prévues par les articles L826-2 à L826-9 du code de la fonction publique et les décrets pris pour leur application.

Conformément à l’article 2 du décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié par le décret n° 2019-172 du 5 mars 2019, je vous informe que pour préparer ce reclassement professionnel, vous pouvez bénéficier d’une période de préparation au reclassement.

La période de préparation au reclassement a pour objectif de vous préparer et le cas échéant, de vous former en vue de l’occupation d’un nouvel emploi compatible avec votre état de santé. Il s’agit d’une période de transition professionnelle afin d’anticiper votre reclassement.

Pour mettre en œuvre cette période de préparation au reclassement, des actions de reconversion professionnelle (bilan de compétences, formation, stage d’observation ou de mise en situation) vous seront proposées en fonction de votre projet professionnel. La période préparatoire au reclassement s’effectue dans votre administration ou dans tout autre administration publique. Ces actions seront formalisées dans une convention conclue entre vous, le CDG 53 et moi-même. En acceptant cette période de préparation au reclassement, vous vous engagerez à vous déplacer au CDG 53 ou tout autre lieu pour suivre une ou plusieurs formations ainsi qu’un ou plusieurs stages. La période de préparation au reclassement nécessite un total engagement de votre part et une réelle volonté d’être reclassé*(e)* dans un emploi compatible avec votre état de santé.

Aussi je vous remercie de bien vouloir m’informer dans un délai de 15 jours à compter de la réception du présent courrier, par écrit, de votre décision concernant le reclassement et/ou la période préparatoire au reclassement. En cas d’acceptation de la période préparatoire au reclassement, je vous prie de bien vouloir me retourner l’enquête jointe à la présente lettre.

En cas de refus de bénéficier de cette période préparatoire au reclassement, je vous informe que vous pouvez directement demander votre reclassement sur un emploi compatible avec votre état de santé. Dans ce cas, je vous demande de bien vouloir m’informer, par écrit, dans un délai de 15 jours à compter de la réception du présent courrier, de votre renonciation à votre droit à une période de préparation au reclassement ainsi que votre demande ou votre refus de bénéficier d’un reclassement.

A défaut de réponse dans le délai imparti, je considèrerai que vous renoncez à votre droit à une période préparatoire au reclassement et à votre droit au reclassement.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter *(contact employeur)*

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l’expression de mes salutations distinguées

*Le Maire / Le Président*

*(nom, signature)*